

SCoT

Centre

Manche

Ouest



20
23

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

EDITO

2023 : une année décisive pour le SCoT Centre Manche Ouest

2023 aura été une année décisive pour notre Schéma de cohérence territoriale. La mobilisation de toute l'équipe et de notre bureau d'étude a en effet permis d'avancer de manière significative dans le travail de la révision et de préparer les échéances qui, en 2024, nous conduiront au débat du Projet d'aménagement stratégique et à l'arrêt du projet. Sur le plan politique, l'expertise du SCoT, pour laquelle je tiens à remercier tout particulièrement mon premier vice-président Thierry Renaud, a permis de convaincre les deux communautés de communes d'émettre, comme nous l'avons fait, un avis défavorable sur le projet de SRADDET. L'enjeu résidait dans le maintien de la possibilité de mobiliser nos dents creuses pour le développement du territoire. Cette unité, appuyée sur une argumentation juridique implacable, a eu raison des réticences de la Région. Très concrètement, cela signifie que le territoire couvert par le SCoT disposera d'environ 150 hectares supplémentaires pour construire des logements ou accueillir des entreprises. C'est évidemment une excellente nouvelle pour notre développement ! Ajoutons que cette restitution des dents creuses profitera à tous les territoires Normands.

Jean-René BINET,
Président du SCoT Centre Manche Ouest



SOMMAIRE

01	Introduction	P. 7
02	Syndicat Mixte	P. 11
03	Budget 2023	P. 21
04	Communication	P. 25
05	Rétrospective 2023	P. 29
06	Prochaines étapes	P. 37



01

INTRODUCTION

Le SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un projet de vision stratégique politique de l'aménagement et du développement durables, et un outil de planification élaboré par les élus, en concertation avec les acteurs concernés, pour le territoire et ses habitants qui sont invités à participer.

Il constitue un outil de traduction spatiale des dynamiques et de la stratégie de territoire. Les objectifs qu'il fixe devront ensuite être traduits de manière plus opérationnelle dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), ainsi que dans les grands projets d'aménagement.

Le SCoT en vigueur

Le Schéma de Cohérence Territoriale actuellement en vigueur a été approuvé le 12 février 2010 par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, l'ex-structure porteuse chargée de piloter ce document.

Le SCoT Centre Manche Ouest

Le Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest a été créé par arrêté préfectoral, le 5 décembre 2017 suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, ex-structure porteuse chargée de piloter le Schéma de Cohérence Territoriale du Centre Manche Ouest.

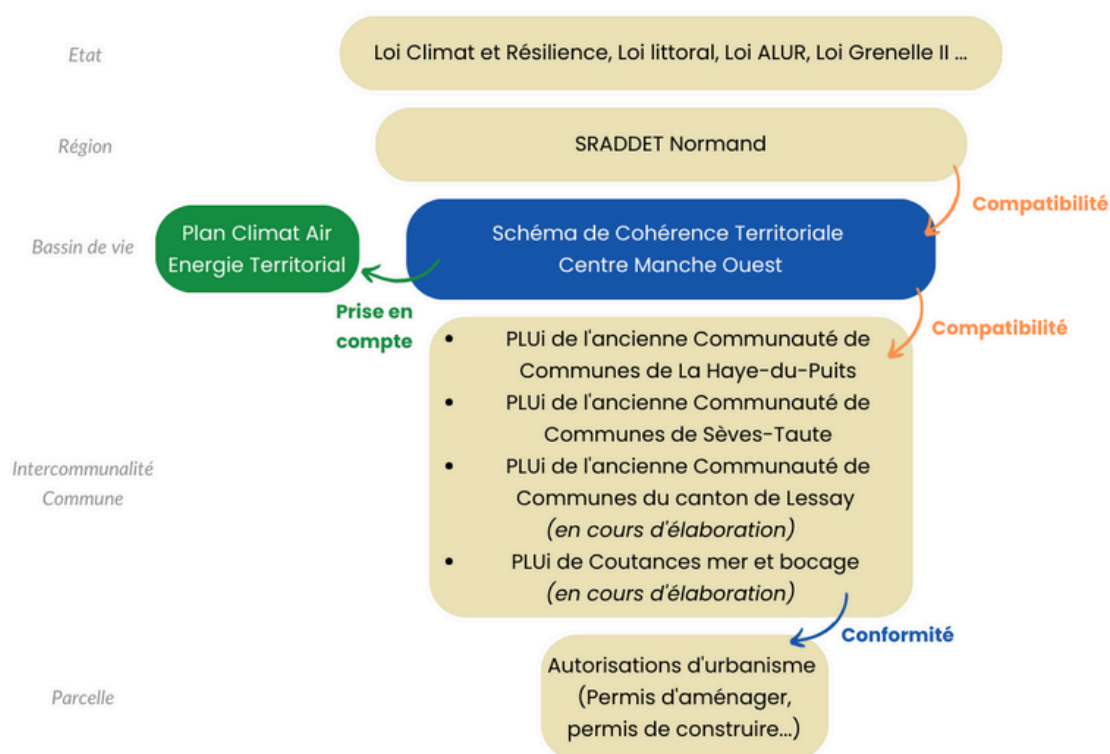
Adhèrent à ce Syndicat les communautés de communes de :

- Coutances mer et bocage
- Côte Ouest Centre Manche

Ce document de planification stratégique résulte d'une vision partagée du territoire. Dans la mesure où il intègre les enjeux et dynamiques territoriales à l'œuvre à l'échelle des deux communautés de communes, sa révision constitue le fruit d'une co-construction. Ainsi, les élus, les techniciens, les Personnes Publiques Associées, les acteurs du territoire et les habitants des deux communautés de communes prennent part à l'élaboration en tant que dépositaires de la connaissance du territoire et de ses enjeux.

L'articulation légale et réglementaire

Le SCoT s'insère dans un environnement institutionnel impliquant des acteurs qui œuvrent à des échelles de temps et d'espace différentes. Dans l'organisation des documents de planification, le SCoT joue un rôle "pivot" entre les dispositions nationales, les schémas régionaux et les documents d'urbanisme locaux. Il est compatible avec les documents supérieurs et directement opposable aux documents locaux d'urbanisme tels que les PLUi par exemple.

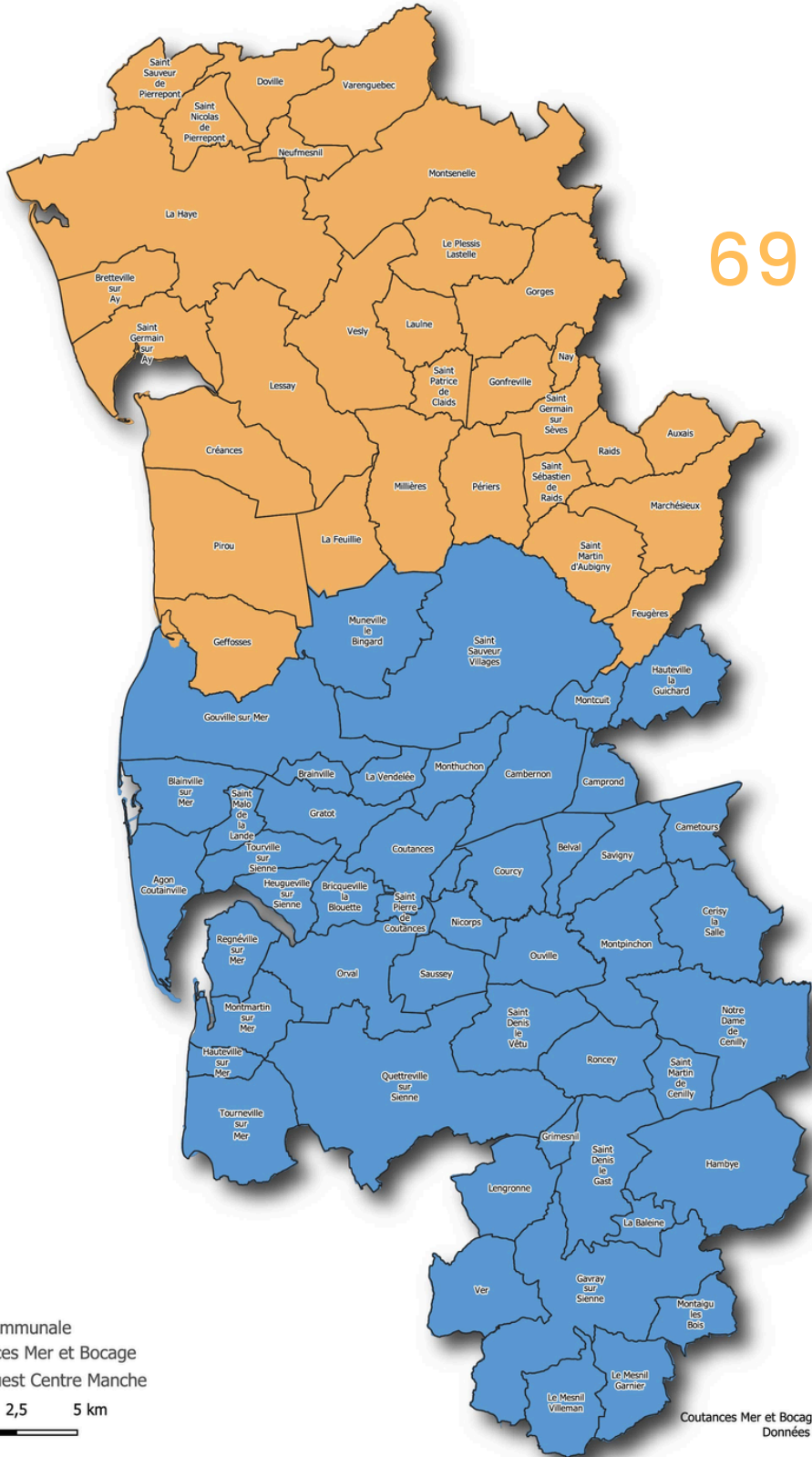




02

**SYNDICAT
MIXTE**

LE TERRITOIRE



2 Communautés de communes

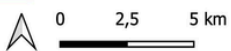
78 Communes

69 651 Habitants*

3 SCoT limitrophes

*Source : Données INSEE 2020

Limite intercommunale
■ Coutances Mer et Bocage
■ Côte Ouest Centre Manche



Coutances Mer et Bocage, 27/06/2023
 Données IGN BD TOPO

Côte Ouest Centre Manche

30 communes



Coutances mer et bocage

48 communes



COUTANCES
MER ET BOCAGE

LES MISSIONS

- Fédérer les intercommunalités du périmètre du SCoT Centre Manche Ouest
- Elaborer, réviser et mettre en œuvre le SCoT
- Offrir un espace de concertation et d'échange sur les sujets d'intérêt général d'aménagement et de développement durables qui concernent le périmètre du SCoT
- Apporter sa contribution en tant que Personne Publique Associée dans l'élaboration et la planification des documents d'urbanisme

L'ORGANISATION POLITIQUE

Les élus qui siègent au Comité Syndical sont des élus des intercommunalités membres du Syndicat : Côte Ouest Centre Manche (COCM) et Coutances mer et bocage (CMB).

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat Mixte, c'est également un lieu d'échanges et de débats où les élus dessinent l'avenir de 78 communes.

Il compte 35 élus : 23 titulaires et 12 suppléants.

Lors du Conseil communautaire de Coutances mer et bocage du 13 septembre 2023, Aurélie Gigan a été désignée déléguée titulaire en remplacement d'Emmanuelle Bouillon au sein de la gouvernance du SCoT Centre Manche Ouest. Florence Thomas a été désignée déléguée suppléante en remplacement d'Aurélie Gigan.



Le bureau syndical



**Jean-René
BINET**

Président du SCoT

Vice-président chargé du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal de Coutances mer et bocage

Maire de Hauteville-sur-Mer



**Thierry
RENAUD**

1er Vice-Président

Vice-Président de Côte Ouest Centre
Manche

Maire de Montsenelle



**Jean-Dominique
BOURDIN**

2ème Vice-Président

Vice-Président de Coutances mer
et bocage

Maire de Coutances



**Alain
LECLERE**

3ème Vice-Président

Vice-Président de Côte Ouest Centre
Manche

Maire de La Haye



**Sébastien
GRANDIN**

Membre du bureau

Conseiller communautaire
Maire de Courcy



**Claude
HENNEQUIN**

Membre du bureau

Conseiller communautaire
Maire de Saint-Denis-le-Vêtu



**Guy
JOUANNO**

Membre du bureau

Conseiller communautaire
Maire de Montcuit



**Noëlle
LEFORESTIER**

Membre du bureau

Conseillère communautaire
Maire de Pirou



**Henri
LEMOIGNE**

Membre du bureau

Président de Côte Ouest Centre
Manche

Maire de Créances



**Louis
TEYSSIER**

Membre du bureau

Conseiller délégué chargé du littoral et
du réseau de mer de Coutances mer et
bocage

Maire de Blainville-sur-Mer

Les délégués titulaires



BINET
Jean-René



JOUANNO
Guy



CLOSET
Guy



BOURDIN
Jean-Dominique



LEBARGY
Marie-Ange



GILLES
Christophe



D'ANTERROCHES
Philippe



LEGOUBEY
Jean-Pierre



HEBERT
Anne



FAUTRAT
Aurélie



MACE
Richard



LECLERE
Alain



GALBADON
Grégory



ROBIOLLE
Hubert



LEFORESTIER
Noëlle



GIGAN
Aurélie



SALVI
Martial



LEMOIGNE
Henri



GRANDIN
Sébastien



TEYSSIER
Louis



MARESCQ
Roland



HENNEQUIN
Claude



RENAUD
Thierry

Les délégués suppléants



BOSCHER
Bernard



GUILLOTTE
Hubert



BOUCHARD
Line



CLEMENT
Corinne



LEMOINE
Sylvie



CERVANTES
David



DEFOY
Marine



THOMAS
Florence



CLEROT
Philippe



DELIVERT
Florent



VOGT
Pierre



DIENIS
Raymond



Elu CMB



Elu COCM

Les commissions

Comité de pilotage de la révision

BINET Jean-René
GIGAN Aurélie
GRANDIN Sébastien
JOUANNO Guy
LEGOUBEY Jean-Pierre
TEYSSIER Louis
LECLERE Alain
MARESCQ Roland
RENAUD Thierry

Articulation avec le SRADDET

BINET Jean-René
BOURDIN Jean-Dominique
FAUTRAT Aurélie
GIGAN Aurélie
GRANDIN Sébastien
LEGOUBEY Jean-Pierre
CLOSET Guy
GILLES Christophe
HEBERT Anne

Etudes SCoT et avis sur les documents d'urbanisme

BINET Jean-René
GIGAN Aurélie
HENNEQUIN Claude
LEGOUBEY Jean-Pierre
SALVI Martial
TEYSSIER Louis
CLOSET Guy
GILLES Christophe
HEBERT Anne
MARESCQ Roland
RENAUD Thierry

Comité technique de la révision

ANDRIEUX Claire
CHABERT Olivier
DELAUCHE Marie
FRANCOIS Laurie
GONY Maxime
HOLMAN Cécile
JEHAN Alexandra
LE CAPLAIN Estelle
MARIE Jérôme
MARTIN Nicolas
MAZURIE Laurent
MONTARRY Jérôme
OURSIN Guillaume
SCHMITTER Anne
SUGY Benjamin

Appels d'offres

BINET Jean-René
BOURDIN Jean-Dominique
D'ANTERROCHES Philippe
GRANDIN Sébastien (suppléant)
LEBARGY Marie-Ange (suppléante)
SALVI Martial
TEYSSIER Louis (suppléant)
CLOSET Guy (suppléant)
LECLERE Alain
MARESCQ Roland (suppléant)
RENAUD Thierry

Finances

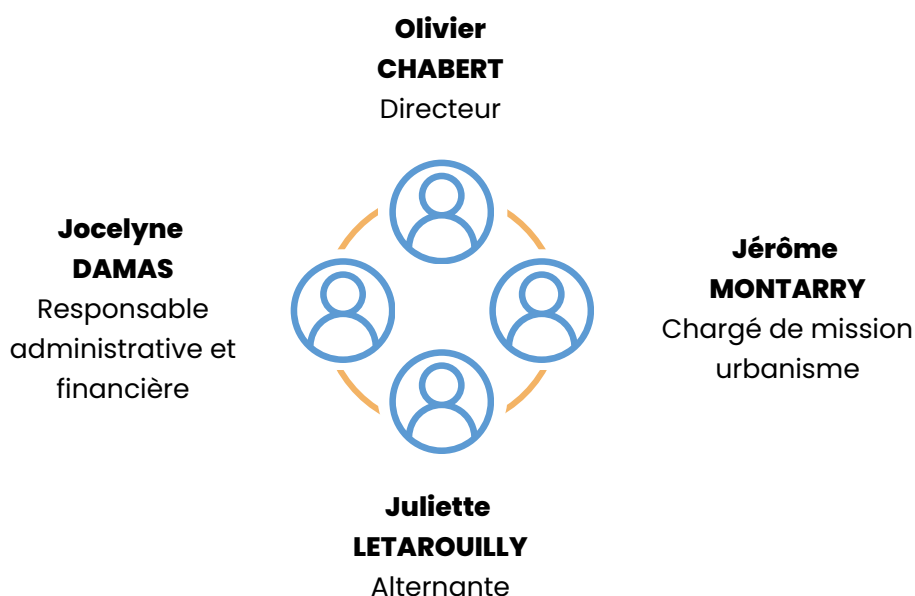
BINET Jean-René
D'ANTERROCHES Philippe
JOUANNO Guy
GILLES Christophe
LECLERE Alain

L'ORGANISATION TECHNIQUE

L'équipe du SCoT

L'administration du Syndicat Mixte compte trois agents mis à disposition par Coutances mer et bocage. Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, l'équipe technique prépare les éléments d'aide à la décision aux élus et gère l'élaboration du SCoT Centre Manche Ouest.

En juin 2023, une étudiante en Master Urbanisme et Aménagement a rejoint l'équipe du SCoT pour un apprentissage jusqu'en septembre 2024.



Les services mutualisés

Pour le partage des frais de fonctionnement (charges locatives, relatives aux locaux situés à Montmartin-sur-Mer), le Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest a signé une convention de partage des frais de fonctionnement avec Coutances mer et bocage.

Coutances mer et bocage partage plusieurs services "mutualisés". Des conventions ont été signées entre Coutances mer et bocage et le Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest, afin de mutualiser des services supports :



La direction
des finances



La direction
des ressources
humaines



La direction
des systèmes
informatiques et du
numérique



La direction
des affaires juridiques

LES DÉLIBÉRATIONS

Le Comité syndical est un lieu d'échanges, de débats et de prise de décisions. Il s'est réuni 5 fois en 2023.

Comité syndical du 10 mars 2023

- Délibération 2023-10-03-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023
- Délibération 2023-10-03-02 - Finances - Débat d'orientation budgétaire 2023
- Délibération 2023-10-03-03 - Convention de mises à disposition du personnel
- Délibération 2023-10-03-04 - Convention de partage des frais de fonctionnement
- Délibération 2023-10-03-05 - Adhésion à la fédération des SCoT
- Délibération 2023-10-03-06 - Site internet

Comité syndical du 31 mars 2023

- Délibération 2023-03-31-01 - Approbation du compte de gestion 2022
- Délibération 2023-03-31-02 - Désignation du président de séance pour le vote du compte administratif 2022
- Délibération 2023-03-31-03 - Approbation du compte administratif 2022
- Délibération 2023-03-31-04 - Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Délibération 2023-03-31-05 - Vote du budget primitif 2023
- Délibération 2023-03-31-06 - Actualisation des Autorisations de Programme-Crédits de Paiement relative à la révision du SCoT Centre Manche Ouest

Comité syndical du 2 juin 2023

- Délibération 2023-06-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023
- Délibération 2023-06-02 - Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2023
- Délibération 2023-06-03 - Avenant n° 1 - Marché mission de révision du SCoT Centre Manche Ouest et mission d'assistance technique
- Délibération 2023-06-04 - Services communs - nouvelle convention
- Délibération 2023-06-05 - Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignements supérieur

Comité syndical du 5 octobre 2023

- Délibération 2023-10-05-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2023
- Délibération 2023-10-05-02 - Présentation du rapport d'activité 2022
- Délibération 2023-10-05-03 - Budget 2023 - Décision modificative n° 1
- Délibération 2023-10-05-04 - Changement de délégués pour la Communauté de communes de Coutances mer et bocage
- Délibération 2023-10-05-05 - Avis sur la modification du SRADDET Normand dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées

Comité syndical du 7 décembre 2023

- Délibération 2023-12-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023
- Délibération 2023-12-02 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
- Délibération 2023-12-03 - Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations
- Délibération 2023-12-04 - Avis sur la proposition de composition concernant la conférence régionale de gouvernance visant la réduction de l'artificialisation des sols



03

BUDGET 2023

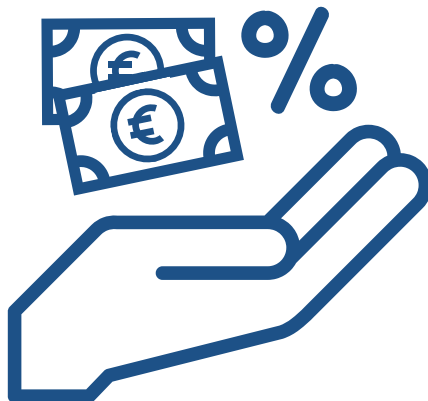
Budget 2023

Le budget 2023 a été voté en Comité syndical le 31 mars 2023.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES
128 835 €

RECETTES
128 835 €



INVESTISSEMENT

DÉPENSES
208 445 €

RECETTES
263 914 €

Synthèse des dépenses 2023

Charges à caractère général	23 085 €	7 %
Charges de personnel	73 600 €	22 %
Charges de gestion courante	29 950 €	8 %
Charges financières	2 200 €	1 %
Emprunts	29 045 €	8 %
Immobilisations incorporelles	13 000 €	4 %
Frais études révision SCoT	166 400 €	50 %

Quel financement ?

Pour permettre le fonctionnement de la structure, ce sont les collectivités membres qui participent financièrement, dans le cadre de leur adhésion au Syndicat mixte du SCoT.

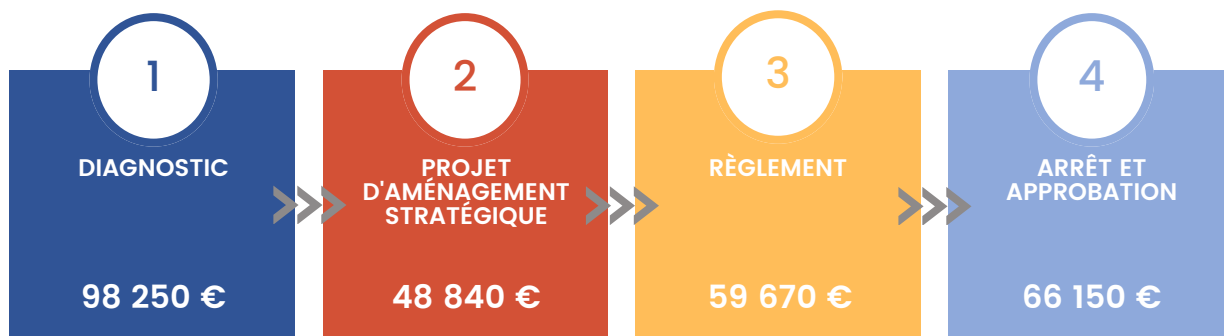
En 2023, le montant des participations des deux communautés de communes s'élevait à 110 791 €.

- Coutances mer et bocage : 68.24 %* soit 75 604 €
- Côte Ouest Centre Manche : 31.76 %* soit 35 187 €

*Ces valeurs sont révisées lors de chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le marché de la révision du SCoT

Le montant du marché relatif à la révision du SCoT s'élève à 227 425 € HT soit 272 910 € TTC, décomposé comme suit :



100 500 €



46 530 €



51 900 €



34 420 €



43 560 €

Depuis le lancement de la révision, le montant total des frais d'étude payé au 31 décembre 2023 s'élève à 116 174, 70 € de montant.



04

COMMUNICATION

Conformément au code de l'urbanisme, la révision du SCoT fait l'objet de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Compte tenu du contexte territorial, les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre d'observations au siège du syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest et aux sièges des deux communautés de communes;
- Partage d'informations et de documents afférents à la révision du SCoT sur les sites internet du SCoT et des deux communautés de communes;
- Publication d'informations dans la presse;
- Expositions publiques à chaque grande étape du projet de révision;
- Organisation de réunions publiques.

La communication

- En 2023, le Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest s'est doté d'un site internet permettant de gagner en visibilité auprès du grand public et de communiquer les éléments relatifs à la révision. Dès la page d'accueil, on y retrouve, l'actualité du SCoT, la présentation du Syndicat Mixte, les décisions prises par le Comité syndical, les informations relatives au SCoT en vigueur, les bilans et le suivi de l'avancement de la révision du SCoT Centre Manche Ouest. La communication est également assurée sur les sites internet des deux communautés de communes et les différents outils de diffusion des 78 communes du territoire du SCoT.
- Deux bulletins d'information ont été diffusés sur le bilan du SCoT et le lancement de sa révision, invitant les habitants à prendre part à la concertation.



La concertation

- Pour recueillir les observations, des registres de concertation sont à la disposition du public aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT et des deux communautés de communes.
- En avril 2023, deux réunions publiques ont eu lieu à Créances et Coutances. Ces temps d'échanges ont permis de présenter le processus de révision auprès des habitants des deux communautés de communes et le travail mené durant la première phase de Diagnostic.

La revue de presse

Tout au long des démarches de planification (révision du Schéma de Cohérence Territoriale, élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux), les équipes SCoT et PLUi réalisent une veille documentaire à propos des évolutions législatives et réglementaires, des nouveaux modèles d'aménagement et des mises en œuvre opérationnelles.

Fin 2023 est parue la première édition de la revue de presse PLUi/SCoT à destination des élus et des techniciens des deux communautés de communes qui a pour but de partager les réflexions, d'apporter des éclairages et de favoriser la mise en débat.

Cette revue bimensuelle référence une sélection d'articles (presse locale, nationale, institutionnelle ou spécialisée) en lien avec les projets de territoire et les démarches de planification.



Le rapport d'activité du SCoT

Il a pour but de présenter les travaux du Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest, son fonctionnement et de faire état de l'avancée de chacune des phases de sa révision.

Le premier rapport d'activité a été élaboré en 2022. Il est consultable sur le site internet du SCoT : www.scot-centre-manche-ouest.fr



07

RÉTROSPECTIVE

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Phase 0 - LANCEMENT

- **2 février**
Réunion de pré-cadrage avec la DREAL

Phase 1 - DIAGNOSTIC

Production des diagnostics

Echanges techniques

- **3 février**
Forum élus
- **9 février**
Forum PPA
- **23 février**
Comité technique
- **12 avril**
Réunion publique
Créances
- **13 avril**
Réunion publique
Coutances
- **13 avril**
Réunion Associations
et acteurs du territoire

Mise à jour des diagnostics

Phase 2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Rédaction version de projet du plan du PAS

- **10 mars**
Atelier Démographie,
habitat
- **24 mars**
Atelier Environnement,
mobilités
- **31 mars**
Atelier Economie
- **2 juin**
Atelier Agriculture,
démographie
- **14 juin**
Comité
technique

Mise à jour du
plan du PAS
Rédaction version
de projet du PAS

Phase 3 - RÈGLEMENT

La vie du Syndicat Mixte du SCoT CMO

- **10 mars**
Comité syndical
- **31 mars**
Comité syndical
- **2 juin**
Comité syndical

Juillet


Août



Septembre


Octobre

Novembre


Décembre

- 
- **12 juillet**
Réunion
économie

- 
- **12 juillet**
Comité de
pilotage de la
révision
- 

- 
- **13 juillet**
Atelier
Loi littoral

- **12 septembre**
Atelier
Economie

- 
- **5 octobre**
Comité syndical

- **7 décembre**
Comité syndical

PHASE 0 Lancement

2 février 2023

Réunion de pré-cadrage avec la DREAL

Le 2 février 2023, les élus chargés de la révision du SCoT ont rencontré la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie afin de définir les attentes de l'évaluation environnementale et de convenir des éléments que le SCoT devra respecter.

3 février 2023

Forum élus

Un second forum élus a eu lieu afin de présenter une synthèse des diagnostics territorial, agricole et environnemental aux élus du territoire du SCoT et de recueillir leurs remarques.

9 février 2023

Forum PPA

Une synthèse des diagnostics territorial, agricole et environnemental a également été partagée aux Personnes Publiques Associées (PPA) afin d'échanger avec eux des constats et enjeux.

23 février 2023

Comité technique de la révision

Le Comité technique de la révision s'est rassemblé pour mettre en avant leurs remarques et points de vigilance sur la version de projet du diagnostic. Les techniciens ont alors pu s'entretenir avec les bureaux d'études sur les différents domaines qui les concernent.

PHASE 1 Diagnostic

12 et 13 avril 2023

Réunions publiques

Deux réunions publiques ont eu lieu dans les deux communautés de communes. La première s'est déroulée à La Haye (Côte Ouest Centre Manche) et la seconde à Coutances (Coutances mer et bocage). Ces premières rencontres ont été l'occasion d'introduire la démarche de révision auprès du grand public et d'inviter les habitants à participer. Cette première concertation présentait le diagnostic, les constats et enjeux du territoire.

13 avril 2023

Réunion associations et acteurs du territoire

A la suite des réunions publiques, une rencontre a également eu lieu avec les associations et acteurs du territoire afin de leur partager les éléments du diagnostic et d'échanger avec eux sur les enjeux à prendre en compte dans la révision.

12 juillet 2023

Réunion économie

Le diagnostic territorial du SCoT contient en annexe un volet économie. Celui-ci a fait l'objet d'une réunion de présentation aux maires des communes concernées par :

- des **centralités** (pôles commerciaux majeurs, structurants, secondaires ou intermédiaires qui présentent tous au moins une grande et moyenne surface de plus de 300 m²),
- des **secteurs d'implantations périphériques** (secteurs qui présentent une concentration de commerces de plus de 300 m² de surface de vente situés en périphérie ou isolés mais présentant des enjeux en matière de foncier).



Forum élus du 3 février 2023



Réunion publique à Créances le 12 avril 2023



Réunion publique à Coutances le 13 avril 2023

10 mars 2023

Atelier démographie, habitat

Le premier atelier du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) s'est tenu le 10 mars 2023. Les élus ont alors travaillé sur les orientations du PAS qui concernent les thèmes de la démographie et de l'habitat.

24 mars 2023

Atelier environnement, mobilités

Le deuxième atelier du Projet d'Aménagement Stratégique du 24 mars 2023 concernait l'environnement et les mobilités.

31 mars 2023

Atelier économie

Le 31 mars 2023, c'est le volet économie (en annexe du diagnostic territorial) qui a fait l'objet d'un atelier avec les élus du Comité syndical. L'armature commerciale du territoire a été abordée dans les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique.

2 juin 2023

Atelier agriculture, démographie

Durant cet atelier, les élus du Comité syndical ont échangé autour des orientations qui figureront dans le Projet d'Aménagement Stratégique en matière d'agriculture, conchyliculture et de démographie.

14 juin 2023

Comité technique de la révision

Lors de ce comité technique, les techniciens ont pu échanger avec les bureaux d'études sur la version de projet du plan du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

12 juillet 2023

Comité de pilotage de la révision

Les membres du Comité de pilotage de la révision du SCoT se sont réunis afin de partager leur regard sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et d'y apporter des précisions supplémentaires pour l'adapter au mieux aux besoins et enjeux du territoire.

13 juillet 2023

Atelier Loi littoral

Le premier atelier règlement s'est déroulé sur le thème de la loi Littoral. Cet atelier avait comme objectif d'exposer aux élus du comité syndical la réglementation de la loi Littoral que le SCoT doit traduire.

12 septembre 2023

Atelier Economie

Cet atelier économie visait la traduction réglementaire du "volet commerce" du SCoT. Pour cela, les élus présents ont arbitré à la fois sur son champ d'application et sur ses orientations.

PHASE 3 Règlement



Atelier économie du 31 mars 2023



Atelier Loi Littoral du 13 juillet 2023



Atelier Economie du 12 septembre 2023

La modification du SRADET Normand

L'année 2023 a également été consacrée au suivi et au décryptage du projet de loi « Climat et résilience » approuvé en août 2021 et qui demande aux collectivités un effort conséquent et soutenu en termes de sobriété foncière. Le défi est de contribuer à la fois, à l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'espace, tel que prévus dans la loi, tout en permettant aux acteurs et aux collectivités de mener à bien leurs projets de développement.

L'article 191 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif national d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette à l'horizon 2050. La consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) observée sur la décennie actuelle (2021-2031) doit être inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant la promulgation de la loi (2011-2021).

Ces nouvelles dispositions législatives devront trouver leur déclinaison dans le SCoT et les PLUi qui doivent être compatibles avec les règles générales du fascicule des SRADET (Art. 131-1 du Code de l'urbanisme) et prendre en compte les objectifs issus du rapport des Schémas (Art. L. 131-2 du Code de l'urbanisme).

La modification du SRADET de la Région Normandie a été arrêtée lors de l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 2 mai 2023. Cette modification entraîne la révision des règles et objectifs du SRADET concernant notamment l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Les étapes de la modification du SRADET :

- Lancement du projet de modification du SRADET - Mars 2022
- Concertation des acteurs du territoire - Mai 2022 à mars 2023
- Arrêt de la proposition de modification - Mai 2023
- Consultation des acteurs du territoire - Juillet à octobre 2023
- Mise à disposition du public - Jusqu'au 12 février 2024
- Adoption de la modification - Prévues au Printemps 2024

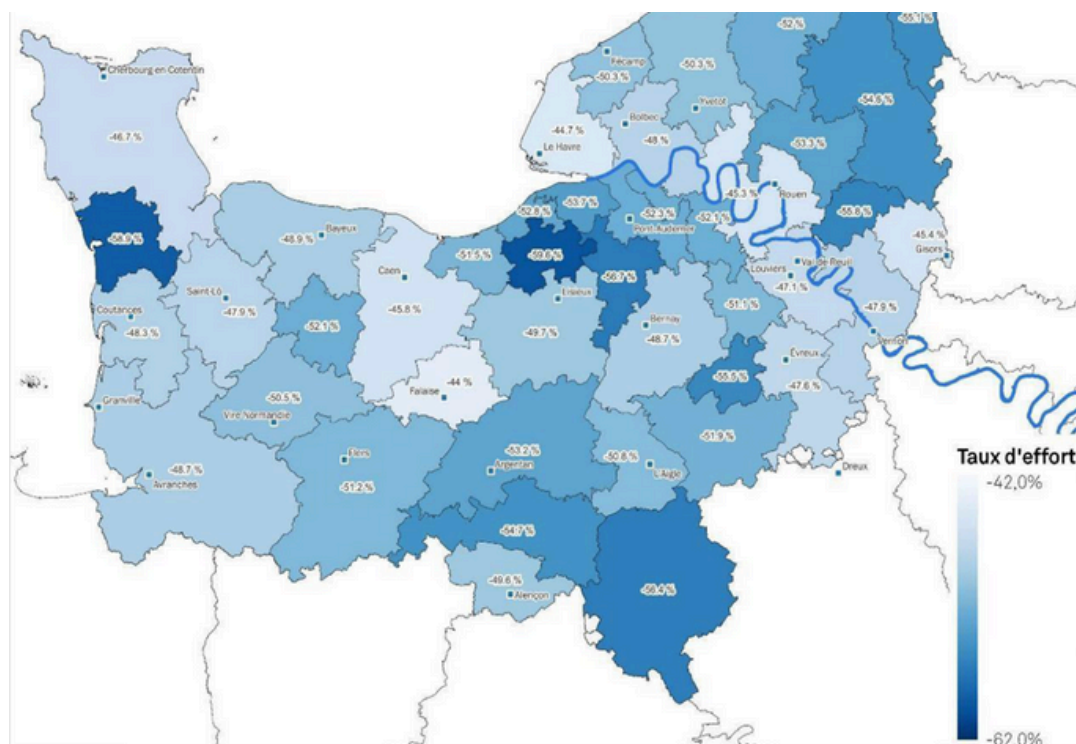
L'avis défavorable du SCoT

Les élus des deux communautés de communes se sont trouvés en désaccord avec la méthode de calcul énoncée par le SRADDET intégrant un objectif de « réduction de la consommation foncière », alors que l'article 194 de la Loi Climat et Résilience mentionne que « pour la première tranche de dix années, le rythme de l'artificialisation est traduit par un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. ».

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, a décidé à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet de modification arrêté du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Normandie.

Les communautés de communes Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche ont également délibéré en conseil communautaire un avis défavorable.

Carte de la règle n°21 du Fascicule du SRADDET :



LES PROCHAINES ÉTAPES POUR 2024

Phase 1 - Diagnostic

Mise à jour du diagnostic avec les éléments issus de la modification du SRADET Normand

Phase 2 - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Analyse de la consommation foncière

Mise à jour du PAS avec les éléments issus de la modification du SRADET Normand

Présentation et échanges sur le PAS - Elus, Personnes Publiques Associées, associations, acteurs du territoire, habitants

Débat du PAS - Elus du Comité syndical

Phase 3 - Règlement

Ateliers Règlement - loi Littoral, environnement, mobilités, économie, agriculture, consommation foncière

Production du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Présentation et échanges sur le Règlement - Elus, Personnes Publiques Associées, associations, habitants

Evaluation environnementale

Phase 4 - Arrêt du projet

Le SCoT, décider aujourd'hui pour agir demain...



Syndicat Mixte du SCoT Centre Manche Ouest

Résidence administrative

18 rue du Clos
50590 Montmartin-sur-Mer

02.33.76.79.68

scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr

www.scot-centre-manche-ouest.fr

